

Restauration collective

Passy vise la qualité

C'était un engagement fort de la campagne électorale. Afin d'améliorer la qualité de la restauration collective, la municipalité de Passy met en œuvre un projet ambitieux de municipalisation du service. Objectif : réintégrer dans le giron public une prestation confiée à un privé depuis 1998. Une réunion publique d'information se déroulera le jeudi 1^{er} juillet, à 18h au cinéma du Plateau d'Assy.

Rémi Klein, conseiller municipal délégué à cette question, a piloté ce dossier complexe, intégrant des enjeux environnementaux, humains et éducatifs. Le changement sera effectif le 3 janvier 2022. La première année sera un test suivi d'un bilan et d'éventuels ajustements. Aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

Cette reprise en main est motivée par la volonté de maîtriser la production de repas selon des critères de développement durable. Ainsi, les producteurs locaux vertueux (bio – fermier) seront favorisés ainsi que les circuits courts, avec un impact sur le bilan carbone du fait de la réduction des transports. Enfin, une attention particulière sera portée sur le bien-être animal.

Avec une production de 900 repas par jour, la restauration collective à Passy concerne un public varié :

- les 0 à 3 ans des structures « Petite Enfance »
- les enfants fréquentant les quatre restaurants scolaires et les accueils de loisirs
- les pensionnaires de la résidence autonomie « Passy-Flore »

- les bénéficiaires du portage de repas à domicile (ADMR)
- et enfin les enfants fréquentant les accueils de loisirs du FJEP

Cette production est actuellement assurée par la SODEXO, dans le cadre d'un marché à bons de commande de prestation. Elle est réalisée selon deux modalités : des plats préparés sur place par un cuisinier au plateau d'Assy et des plats préparés au sein de la cuisine municipale du Frioland, mise en service le 10 août 2015 ; la livraison vers les autres sites étant assurée en liaison froide. Cette organisation sera maintenue dans le cadre de la municipalisation.

Afin d'atteindre ces objectifs, la commission « Restauration collective » a pris le temps de la réflexion et de l'analyse, en concertation avec les différents acteurs. Chamonix et Megève ayant mis en place une organisation similaire, la municipalité a décidé d'adhérer à leur groupement de commande pour les denrées alimentaires composant les menus.

A propos de Passy

Passy est une commune de 11 319 habitants, située au Pays du Mont-Blanc. D'une superficie de 8 003 ha, elle s'étend des rives de l'Arve à 542 m d'altitude aux sommets de la chaîne des Fiz à 2 804 m d'altitude. Située plein Sud, face à la chaîne du Mont-Blanc, Passy offre un cadre privilégié pour la pratique de nombreuses activités de moyenne montagne, été comme hiver. La commune comprend trois sites touristiques majeurs - la station de ski familiale de Plaine-Joux, le lac de Passy et le Jardin des cimes. Son patrimoine culturel et architectural est exceptionnel, notamment l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce au Plateau d'Assy.

Un appel d'offres en commun a été lancé. Il comprend 23 lots afin de favoriser les petits producteurs locaux. Difficile pour un grand groupe de se positionner sur des petites quantités et des spécialités comme des « produits élaborés à base de lait de chèvre ». Les critères de notation s'inscrivent dans le même état d'esprit : qualité du produit et de l'hygiène, diversité et variété, transparence des prix (politique de rémunération des éleveurs et producteurs).

Dans le cadre de la procédure mise en place, la commune de Passy a proposé à l'ensemble des salariés du prestataire privé intervenant déjà pour elle, d'intégrer la sphère publique. Chacun d'entre eux a été reçu à deux reprises en mairie afin d'étudier les modalités de cette intégration.

Cette nouvelle gestion de la restauration collective pourrait aboutir à terme à la structuration d'un Projet alimentaire territorial (PAT), qui offre un cadre à différentes actions :

- Garantir une alimentation de qualité, même pour les plus défavorisés
- Mieux rémunérer les producteurs locaux
- Entretien du territoire
- Favoriser l'agro-tourisme
- Volet éducatif : sensibiliser les enfants

› Contact presse : Christèle Deker - directrice du service Communication - 04 50 78 41 42 - c.deker@mairie-passy.fr

A propos de Passy

Passy est une commune de 11 319 habitants, située au Pays du Mont-Blanc. D'une superficie de 8 003 ha, elle s'étend des rives de l'Arve à 542 m d'altitude aux sommets de la chaîne des Fiz à 2 804 m d'altitude. Située plein Sud, face à la chaîne du Mont-Blanc, Passy offre un cadre privilégié pour la pratique de nombreuses activités de moyenne montagne, été comme hiver. La commune comprend trois sites touristiques majeurs - la station de ski familiale de Plaine-Joux, le lac de Passy et le Jardin des cimes. Son patrimoine culturel et architectural est exceptionnel, notamment l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce au Plateau d'Assy.